



INFORMATIONS

Le magasinier des bibliothèques peut travailler dans une bibliothèque ou une médiathèque municipale, une bibliothèque universitaire... Assistant du bibliothécaire, il est recruté sur concours de la fonction publique.

MISSIONS PRINCIPALES

- Accueillir, informer, orienter, conseiller les usagers.
- Classer et conserver des documents.
- Équiper et entretenir le matériel des collections et des rayonnages.
- Encadrer une équipe de magasiniers.
- Surveiller la bibliothèque et l'équipement.

QUALITÉS REQUISES

Aimer lire, être cultivé, minutieux et ordonné, avoir le sens du contact

SALAIRE

Le salaire mensuel brut d'un magasinier des bibliothèques, en début de carrière, est d'environ **1 500 euros**.

Pour exercer ce métier, il est nécessaire de passer le **concours suivant, de catégorie C**. Le concours est ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme de catégorie V – brevet des collèges, BEP, CAP.

⚠ Attention : les conditions d'accès varient selon la spécialité choisie.

Les épreuves

ADMISSIBILITÉ

1. **Rédaction** sur un problème pratique à résoudre, 2h (coef. 3).
2. **Questionnaire** sur le fonctionnement des bibliothèques, l'informatique, la gestion, la communication et la gestion des collections, 2h (coef. 4).

ADMISSION

1. **Épreuve de classement d'ouvrages**, 20 mn (coef. 1).
2. **Entretien devant un jury**, 20 mn (coef. 4).

RÉUSSIR SON CONCOURS :

Pour préparer ce concours, révissez et entraînez-vous à partir des mini cours et quiz disponibles dans les matières suivantes :

- Méthodologie des épreuves
- Français - Connaissances fondamentales
- Réussir les épreuves orales
- Culture générale